

DATE	19 juin 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	1	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 19 JUIN 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 13 H 00						
N°	2020-06	RÉUNION N°	6				

Présences	Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier, Stefan Tremblay ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.
------------------	--

OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, la séance du Conseil aura lieu via téléconférence à 17 h 00.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.1 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2020 » : Voir procès-verbal. Mme Corriveau spécifie que le procès-verbal contenait une erreur au point 6.2, à un endroit dans le texte, il faut corriger le numéro du règlement. Le procès-verbal sera donc adopté avec la modification.

2.2 « Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2020 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal.

6.1 « Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018 » : Voir procès-verbal. M. Dydzak explique qu'il s'agit d'une résolution à adopter afin que nous puissions faire la reddition de comptes du programme, il y a eu une résolution identique adoptée en décembre 2019 (2019-12-157), mais puisque cette dernière a plus de 3 mois, il faut en réadopter un nouvelle.

6.2 « Embauche d'agents de sécurité » : Voir procès-verbal. Mme Corriveau informe les participants qu'elle a reçu une plainte d'un citoyen puisqu'apparemment, un agent aurait répondu à un citoyen qu'il n'était pas au courant en réponse à une question sur les permis de brûlage. Mme Corriveau demande si les agents sont bien formés. M. Lafontaine lui demande plus de précisions sur l'intervention afin d'en discuter avec la responsable du Service de protection, mais la conseillère n'a pas plus de détails. M. Tremblay demande si on peut faire un feu dans un foyer conforme. M. Dydzak confirme que tous les feux sont actuellement interdits, dû à la sécheresse. M. Lafontaine ajoute que la Ville n'émet plus de permis de brûlage et que les citoyens doivent s'adresser au Service de sécurité incendie.

Mme Landry demande si la formation des agents Roy et Montpetit est terminée et pourquoi nous devons encore embaucher des personnes. M. Lafontaine explique que l'agent Roy a été remercié et que l'agent Montpetit est patrouilleur nautique. L'embauche de nouvelles personnes vise à combler certaines heures sur la patrouille nautique et terrestre.

Actions ou remarques

Correction faite au procès-verbal.

Note remise au Service de protection.

DATE	19 juin 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	2	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 19 JUIN 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 13 H 00						

N°	2020-06	RÉUNION N°	6
-----------	---------	-------------------	---

6.3 « Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la marine marchande du Canada » : Voir procès-verbal.

6.4 « Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux » : Voir procès-verbal.

6.5 « Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2019 » : Voir procès-verbal. M. Dydzak résume le document.

7.1 « Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 330, 86, chemin Dupuis – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat » : Voir procès-verbal.

7.2 « Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 495, 3, avenue des Verdiers – Construction d'un bâtiment principal à toit plat » : Voir procès-verbal.

7.3 « P.I.I.A. – Lot 5 508 306, 16, avenue de Versailles – Rénovation extérieure au bâtiment principal » : Voir procès-verbal, il s'agit de 5 nouvelles fenêtres conservant les mêmes ouvertures, changement de porte principale et de porte de garage et muret près du garage (pas dans la bande riveraine).

7.4 « P.I.I.A. – Lot 5 508 223, 2, chemin des Deux-Lacs – Construction d'une pergola » : Voir procès-verbal, il s'agit de la construction d'un abri moustiquaire.

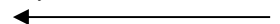
7.5 « P.I.I.A. – Lot 5 508 330, 86, chemin Dupuis – Agrandissement au bâtiment principal » : Voir procès-verbal, il s'agit de l'agrandissement de la maison.

7.6 « P.I.I.A. – Lot 5 508 196, 6, avenue des Amiraux – Installation d'accessoires au bâtiment principal » : Voir procès-verbal, il s'agit de l'installation d'une patinoire, d'un vert de pratique de golf et d'un cabanon, pour un usage résidentiel.

7.7 « P.I.I.A. – Lot 5 508 495, 3, avenue des Verdiers – Construction d'un bâtiment principal » : Voir procès-verbal, il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment principal.

8.1 « Embauche de personnel temporaire » : Voir procès-verbal. On explique que cette résolution vise à confirmer l'embauche de M. Gilles Francoeur au Service des travaux publics. Des questions sont posées à savoir qui est imputable des réclamations, la Ville ou la mutuelle?. Aussi, Mme Landry demande à avoir la chronologie des absences de M. Maxime Beauchamp (vacances, maladie, congé parental).

Réponse transmise aux élus le 23 juin 2020.



8.2 « Autorisation de signature – Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération des investissements sur le réseau routier local » : Voir procès-verbal. M. Lafontaine explique que pour obtenir la subvention, nous ne devons pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu la réponse. Il demande aux élus s'ils sont d'accord avec l'idée de reporter la deuxième phase de travaux au printemps 2021.

Décision : ✓ Octroyer le contrat à Équipe Laurence pour nous aider à déposer une demande de subvention et reporter les travaux même si la subvention n'est pas accordée dans le but d'obtenir un meilleur prix.

Confirmation du mandat le 19 juin 2020.



DATE	19 juin 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	3	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 19 JUIN 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 13 H 00						

N°	2020-06	RÉUNION N°	6
-----------	---------	-------------------	---

8.3 « Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux d'électricité » : Voir procès-verbal. M. Dydzak quitte la salle puisque le dossier concerne un ami. M. Lafontaine explique qu'en recevant la soumission de Conception électrique 2000 pour le rebranchement des thermopompes, il a trouvé que le prix était élevé. Nous avons donc obtenu une autre soumission pour valider, et il s'avère que l'entreprise PLG Lauzon offre de faire les mêmes travaux pour 1 995 \$ de moins. M. Lafontaine demande leurs directives aux élus.

Décision : ✓ Demander aux deux soumissionnaires de ventiler leurs prix et décrire les travaux et matériaux pour fins de comparaison. Si les soumissions sont équivalentes, donner le contrat au moins cher par la délégation de pouvoirs du directeur général. Retirer le point de l'ordre du jour.

← Contrat octroyé au montant de 1 950 \$ plus taxes à PLG Lauzon, travaux terminés sans extra.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DU CAUCUS

1.1 COMPTE RENDU DES CAUCUS DU MOIS DE MAI 2020

Document déposé avec les documents de la séance, aucune discussion.

2. DÉCISION

2.1 CONGÉ – FÊTE DU CANADA

Selon l'article 63 de la Loi sur les normes du travail, congé de la Fête du Canada peut être déplacé. Une discussion a lieu sur la date où les locaux seront fermés.

Décision : ✓ Fermer les bureaux le lundi 29 juin 2020, faire un communiqué.

← Communiqué publié le 22 juin 2020..

3. DISCUSSION

3.1 RÉSULTAT DES TRIBUTAIRES 2020

Mme Corriveau mentionne que les résultats sont bons pour une utilisation récréative, à suivre lors du prochain échantillonnage à avoir lieu en juillet.

3.2 RECOMMANDATIONS QUANT À L'APPLICATION D'ENGRAIS SUR LE TERRITOIRE ET À UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION DU LAC DUPUIS

Mme Corriveau résume le rapport point par point avec les priorités émises pour la protection du Lac Dupuis :

- Suivi des fosses septiques : le suivi est bien fait, que les gens doivent nous transmettre leurs reçus.
- Gérer les eaux de surface : Déjà en cours, lorsqu'on refait les rues, mise en place de nouveaux bassins de sédimentation etc.
- Contamination des tributaires : Le suivi a été fait, des correctifs ont été apportés et cette année, les résultats sont satisfaisants.
- Fertilisants : Règlement en préparation pour l'été prochain. Mme Corriveau et Mme Morin travaillent à la rédaction et à la mise en page d'un projet de règlement.
- Surveillance environnementale pendant les travaux de construction : M. Taché explique que lors de travaux, il demande l'installation d'une barrière de sédiments, s'il y a quelque chose qui coule vers le lac, les gens sont informés du numéro qu'ils doivent composer. Au niveau des tests de turbidité, cela serait difficile à réaliser puisque cela requiert de l'équipement et les services d'un laboratoire.
- Continuer le programme de surveillance des bandes riveraines
- Restriction pour les embarcations nautiques (zone 60 mètres). Diminuer la force des moteurs et ne pas permettre l'utilisation des ballasts pour éviter l'érosion des berges.
- Bandes riveraines : continuer le programme de surveillance des bandes riveraines

DATE	19 juin 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	4	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 19 JUIN 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 13 H 00						
N°	2020-06	RÉUNION N°	6				

Le Maire a déjà demandé si l'apport de l'oxygène avec un système mécanique au Lac Dupuis pourrait aider. Mme Corriveau répond que non.

Mme Landry demande au directeur du Service de l'urbanisme s'il est au courant que face à l'hôtel, il y a eu ajout de gazon. M. Taché explique qu'il a eu à intervenir le vendredi passé puisqu'il y avait du remblai qui se faisait sans permis en présence de MM. Korfage et Ouimet. La solution la plus écologique qui a été choisie a été l'enlèvement d'un pouce et demi du nouveau matériel et de la pose d'hydro semence dans le but de créer une base absorbante rapidement pour les phosphates. Mme Landry se demande si ça aurait été la même chose avec un citoyen «ordinaire». M. Dydzak confirme qu'il n'était pas contre cette décision mais ajoute qu'il faudrait remettre des petits drapeaux pour définir la zone de protection de 10 mètres. M. Taché ajoute que l'Hôtel est bien avisé, si jamais il y a coupe du gazon, un constat d'infraction sera émis. M. Dydzak confirme que c'est lui qui a avisé M. Taché qu'il y avait des travaux près de la rive.

3.3 SUIVI SUR LES TERRAINS DE LA VILLE ET STRATÉGIES POUR LE PARC D'ESTÉREL

Mme Corriveau présente son document et résume le dossier pour 3 terrains : avenue des Mésanges, avenue des Récollets, chemin d'Estérel. M. Lafontaine suggère de donner un contrat à un agent d'immeubles pour vendre ces espaces à des fins de transparence. Mme Corriveau n'est pas du même avis. M. Dydzak suggère que le directeur général rencontre les personnes intéressées ou les voisins des lots visés. M. Lafontaine aimerait mieux que ce travail soit effectué par un élu. Mme Corriveau les contactera. On demande ensuite où seront appliqués les fonds provenant de la vente de terrains. Elle suggère dans un fonds de parc mais Mme Landry propose plutôt d'appliquer sur la réduction de la dette. Il y aura une rencontre ultérieurement pour décider. M. Dydzak travaillera avec Mmes Corriveau et Landry pour faire une proposition au Conseil.

Envoi de documents en date du 3 juillet 2020 pour que IDT puisse compléter son offre.

En ce qui concerne le Parc d'Estérel, Mme Corriveau explique ses démarches et suggère de procéder avec l'entreprise Institut des Territoires (IDT). Une offre de services leur sera demandée.

3.4 RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION EN REMPLACEMENT DE MME REID

M. Lafontaine explique que le poste que nous avons ouvert ne vise pas à simplement remplacer Mme Reid. Il explique que les employés et les cadres ont beaucoup trop de travail et qu'il devient nécessaire d'embaucher. Cette nouvelle personne pourra prendre charge des communications, remplacer les vacances et absences des autres secrétaires et être la secrétaire attirée au Maire et le Conseil pour la correspondance, projets et responsable des communications. M. Dydzak mentionne que la personne en question devra être bilingue et avoir un français impeccable. Mme Landry demande si Mme Reid travaillait à temps plein, on l'informe qu'elle travaillait 2 jours semaines, mais comme le poste n'est pas tout à fait pour la remplacer, cela importe peu. Au niveau budget, le salaire de Mme Reid et les déboursés en communication comblent une grande partie de la dépense associée à un nouveau poste. Mme Zuckerman croit qu'il n'est pas nécessaire que la personne soit bilingue.

Mme Zuckerman mentionne que certains arbustes semblent avoir manqué d'eau et sont presque morts. Mme Landry est responsable de la réfection (ie. choix de fleurs et dessins) des jardins et non de l'entretien. Elle avait demandé à Mme Chaput d'arroser davantage. M. Lafontaine rappelle que la Ville n'a peut-être pas les ressources humaines nécessaires pour tout faire. Il suggère que les directives à donner aux employés devraient toujours transiter par lui ou Mme Bonneau

DATE	19 juin 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	5	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 19 JUIN 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 13 H 00						

N°	2020-06	RÉUNION N°	6
-----------	---------	-------------------	---

Mme Zuckerman explique que le CCE aimerait bénéficier du budget alloué pour la Fête des citoyens afin d'organiser quelque chose en parallèle, par exemple la distribution d'arbres, etc. Mme Bonneau fera les vérifications.

3.5 ESPACE PUBLIC – DON DU DR. ROBERT LAVIGNE

M. Lafontaine explique que la résolution par laquelle nous acceptons le don du Dr. Lavigne indiquait le parc sur trois lots, alors que le plan de Mme Corriveau montre 4 lots. Il y a discussion entre les membres du Conseil.

Décision : ✓ Modifier la résolution pour ajouter le 4^e lot au Parc à la prochaine séance.

3.6 DIRECTIVES PATROUILLE NAUTIQUE

Une discussion a lieu sur les directives à donner aux patrouilleurs nautiques cet été. Une copie de la note ainsi que du compte rendu du Comité Bateau sera transmise aux membres du Comité.

3.7 CORRESPONDANCE DE ZARDEV INC.

M. Dydzak mentionne qu'une lettre sera envoyée aux avocats de Zardev, soit une lettre simple qui a pour but d'organiser une rencontre.

4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

Document déposé avec les documents de la séance, aucune discussion.

4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS

Pour le mois de mai 2020, 35 permis ont été émis :

- Remblais, déblais : 1
- Construction d'un garage isolé : 1
- Construction d'un bâtiment principal : 2
- Rénovation intérieure, bâtiment principal : 1
- Rénovation extérieure, bâtiment principal : 1
- Installation sanitaire : 2
- Construction d'un garage attaché : 1
- Ouvrage de captage des eaux : 2
- Installation d'un spa : 1
- Construction d'un quai : 2
- Construction terrasse : 1
- Construction terrasse attenante au bâtiment existant : 1
- Construction d'un cabanon : 1
- Abattage d'arbres : 18

4.3 PROBLÉMATIQUE – SERVICE DE L'URBANISME ET PROBLÉMATIQUES AIRBNB

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de la séance du mois de juillet 2020 pour y voir les commentaires.

4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION

Aucune discussion.

DATE	19 juin 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	6	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 19 JUIN 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 13 H 00						

N° 2020-06 **RÉUNION N°** 6

4.5 LISTE DES CORRESPONDANCE

Document déposé avec les documents de la séance, aucune discussion.

4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MAI 2020

Aucun rapport déposé, aucune discussion.

4.7 COMMUNICATION

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

	Voilà	Site	Courriel	Poste
Mise en ligne du procès-verbal de la séance du mois d'avril 2020	x	x		
Ouverture des terrains de tennis	x	x	x	
Avis – Séance extraordinaire	x	x	x	
Mailing golf	x	x	x	
Avis publics 27 mai 2020, promulgation 2020-681 et 2020-682	x	x		
Avis publics 3 juin 2020, promulgation 2020-684 et dérogations mineures 2020-0003 et 2020-0004	x	x		
Estérel vous salue	x	x	x	x
Permis de brûlage	x	x		
Avis pour la séance – Ordre du jour	x	x	x	

4.8 DEMANDES DE RÉVISION D'ÉVALUATION

Document déposé avec les documents de la séance, aucune discussion.

4.9 RAPPORT AVRIL-MAI DU TRAITEMENT DES INSECTES PIQUEURS

Document déposé avec les documents de la séance, aucune discussion.

4.10 COMPTE RENDU VERBAL DE LA RENCONTRE DU CCE DU 12 JUIN 2020

Aucune discussion.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé par Luc Lafontaine

Le 15 juillet 2020